

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Association des grandes entreprises françaises prend acte des éléments présentés au Conseil des ministres du 14 octobre 2025 dans le cadre des projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale.

Pour les entreprises, deux priorités s'imposent dans le contexte international, européen et national actuel :

- **Donner de la visibilité sur une trajectoire budgétaire pluriannuelle des finances publiques remettant les comptes de la Nation sous contrôle.** Cette orientation est nécessaire car l'accroissement du coût de la dette entame la capacité du pays à financer les politiques prioritaires : éducation, compétences, innovation, transition écologique, défense
- **Augmenter la quantité de travail et favoriser l'investissement.** Cette orientation est nécessaire car il faut produire plus en France et ainsi réduire nos dépendances dans un contexte de tensions géopolitiques accrues, de compétition technologique et de reconfigurations des échanges internationaux.

Les orientations présentées ce jour ne sécurisent pas durablement la trajectoire budgétaire du pays, présentent une nouvelle hausse de la fiscalité des entreprises de l'ordre de 6 Md€ et remettent en cause l'amélioration des finances publiques ainsi que le soutien à la dynamique de l'emploi des seniors rendus possibles par la réforme des retraites adoptée en 2023.

Ces orientations sont en opposition avec les priorités des grandes entreprises. Elles entraveront leur capacité à investir, à produire en France et à l'international, à soutenir l'emploi et ainsi à contribuer à la prospérité collective.

Contact : Maël Evin
+ 33 6 44 12 14 91
presse@afep.com

À propos de L'Afep

L'Afep, fondée en 1982, réunit 117 des plus grandes entreprises françaises. Elle a pour mission de contribuer à l'émergence d'un environnement favorable au développement de l'activité économique et de porter la voix des grandes entreprises françaises auprès des décideurs publics, à Paris et à Bruxelles.